

Protéger mes équipements mobiles

La Gamme Assurance



**Business
Services**

Avec L'Assurance, bénéficiez d'une couverture optimale⁽¹⁾ et d'un tarif adapté pour votre smartphone, votre tablette et votre montre connectée⁽²⁾ :



Vol

- Par agression
- Par effraction
- À la tire
- À la sauvette
- Par introduction clandestine



Casse & Oxydation

- Accidentelle
- Par maladresse
- Par négligence



Communications frauduleuses

Remboursement sans plafond dans les 48h suivant un vol

Choisissez le tarif adapté à la valeur d'achat de votre smartphone/tablette/montre connectée

■ **6€ TTC/mois** pour un équipement d'une valeur d'achat inférieure à 250€ TTC

■ **9€ TTC/mois** pour un équipement d'une valeur d'achat comprise entre 251€ et 400€ TTC

■ **12€ TTC/mois** pour un équipement d'une valeur d'achat comprise entre 401€ et 800€ TTC

■ **17€ TTC/mois** pour un équipement d'une valeur d'achat comprise entre 801€ et 3000€ TTC
Cette formule inclut un dédommagement de 200€ pour l'achat d'un équipement de dépannage en cas de sinistre à l'étranger.

Votre équipement est remplacé en 24h⁽³⁾

- Gratuit en point relais sous 24h
- Remplacement de votre équipement par un modèle identique ou équivalent, reconditionné⁽⁴⁾

Vous possédez un iPhone ?

Avec L' Assurance, vous bénéficiez de l'**AppleCare Services⁽⁵⁾** : vous accédez à un service de réparation fourni par les experts Apple.

Déclarez votre sinistre à tout moment en ligne, 24h/24 et 7j/7 :

- sur la boutique orange pro depuis boutiquepro.orange.fr
- via votre Espace Client Entreprise depuis orange-business.com
- sur l'application Orange Business Lounge

1) Dans la limite de 2 sinistres par an et par ligne. (2) Les montres connectées prises en charge sont celles liées à la ligne assurée avec une eSim watch. (3) 24h à partir de la prise en charge du sinistre. (4) Remplacement par un modèle identique ou équivalent remis à neuf dans la mesure où la formule d'assurance souscrite correspond bien à la valeur d'achat du smartphone, de la tablette ou de la montre connectée assuré. Dans les cas où un modèle identique ou équivalent ne serait pas disponible, une indemnisation financière vous sera proposée. (5) iPhones éligibles : iPhone 6S ou iPhone de génération plus récente ayant été utilisé sur une ligne Orange assurée tel que prévu dans la notice d'informations.

"L'Assurance" est un contrat d'assurance collective de dommages n°722 souscrit par Orange SA, Société Anonyme au capital de 10 640 226 396 € - siège social : 111 Quai du Président Roosevelt 92 130 Issy-Les-Moulineaux - 380 129 866 RCS Nanterre, immatriculée à l'ORIAS sous le n°13 001 387, en qualité de Mandataire d'intermédiaire d'assurance, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 21 602 240 € - 308 896 547 RCS Paris - Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances, par l'intermédiaire d'ORANGE BANK - SA au capital de 1 152 775 712 € - Siège social : 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Courtier en assurance - Orias n°07 006 369. Le contrat est distribué par l'intermédiaire d'ORANGE BANK et présenté par ORANGE SA ou son réseau de sociétés partenaires agissant de manière indépendante sous la marque Orange Business Services. La mise en œuvre des garanties est déléguée à la société KARAPASS COURTAGES, SARL au capital de 400 000 € - 384 681 904 RCS Nanterre, siège social 93 rue Nationale, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée à l'ORIAS sous le n°10 055 055, en qualité de courtier gestionnaire. Registre des intermédiaires d'assurance (www.orias.fr)



**Business
Services**